

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL MUSIQUE & DANSE DE ROUBAIX

Charte Éthique

Préambule

La charte éthique du conservatoire de Roubaix, précise les valeurs et les comportements de l'ensemble des membres de la communauté du conservatoire, visant à garantir le respect, l'égalité et la dignité de chacune et de chacun.

Elle est le résultat d'un travail collaboratif avec l'ensemble des personnels de l'établissement. Elle n'a pas vocation à se substituer aux textes cadres qui organisent les activités du conservatoire, mais en est complémentaire.

Elle énonce des recommandations sur les pratiques, ces dernières se déduisant des principes nécessaires au bon fonctionnement du service public de l'enseignement artistique initial. Elle s'attache au savoir-vivre, en portant une attention particulière sur la manière de servir et a pour ambition tant d'accroître le sentiment d'appartenance que de rendre possible une politique de prévention des risques.

Elle a également pour ambition d'accompagner les personnes à mieux appréhender le périmètre de leurs droits et de leurs obligations dans l'exercice de leur mission ou durant leur apprentissage. Elle engage chacune et chacun à garantir la promotion d'un environnement artistique respectueux, inclusif, bienveillant propice à l'épanouissement.

Respect et Dignité

Chaque membre de la communauté du conservatoire s'engage à respecter la dignité et les droits de ses pairs, enseignants, personnels et usagers.

Aucun comportement discriminatoire, harcelant ou violent, aucune stigmatisation de qui que ce soit en raison de son origine, genre, âge, handicap, religion, orientation sexuelle ne sont tolérées.

Inclusion et égalité

Le principe de non-discrimination et la politique publique d'inclusion au sein du conservatoire visent à garantir à chacun, indépendamment de son origine, son genre, sa situation socio-économique ou ses capacités, l'accès aux mêmes opportunités de formations et/ou pratiques artistiques.

Intégrité pédagogique et artistique

Les élèves, leurs responsables légaux s'ils sont mineurs et l'ensemble des personnels s'engagent à respecter les critères d'intégrité et d'honnêteté dans la formation et l'évaluation. L'une et l'autre ayant pour vocation d'accompagner l'élève dans la construction de sa personnalité artistique et vers l'autonomie.

Prévention des violences et harcèlements

Un agent du conservatoire, référent VHSS¹, est identifié afin de recueillir la parole de victimes de situations de discrimination, maltraitance, violence et/ou harcèlement, sexistes ou sexuels.

La victime est ensuite orientée vers un service d'écoute et d'accompagnement interne ou externe pour recevoir le soutien nécessaire.

Le conservatoire s'engage fermement à lutter contre les comportements inappropriés et à promouvoir un cadre bienveillant et inclusif.

Bien-être et santé

Le conservatoire applique une vigilance particulière concernant la santé physique et psychique de ses élèves et personnels pour maintenir un environnement sain et sécurisant.

Responsabilité environnementale

La communauté du conservatoire s'engage à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Des actions sont entreprises pour réduire l'empreinte écologique des activités du conservatoire notamment pour celles concernant la diffusion de spectacles et le suivi du parc instrumental.

Dialogue et concertation

Par le biais des instances consultatives internes, le conservatoire favorise le dialogue et la concertation entre tous les membres de la communauté pour prendre en compte les besoins et suggestions de chacun.

Conclusion

Cette charte éthique représente un engagement collectif. Elle a pour ambition de promouvoir un cadre de travail et d'apprentissage respectueux et harmonieux. Chaque membre de la communauté du conservatoire est invité à adhérer pleinement à ces principes et à les appliquer dans son quotidien.

¹VHSS : Violences et harcèlements sexistes ou sexuels